

Proches aidants : activités de la Confédération

Conférence « Jeunes aidants », 24 mars 2017

Office fédéral de la santé publique

M^{me} Margreet Duetz,

Cheffe de la section Politique nationale de la santé



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Contexte

Mandat du CF du 29 juin 2011

Rapport « Soins palliatifs, prévention du suicide et assistance organisée au suicide »

Paquet de mesures pour renforcer l'autodétermination (notamment, **mieux concilier la vie active et la prise en charge de proches**)

Interventions parlementaires

09.4199 postulat CE Seydoux : congé rémunéré d'une durée suffisante pour les parents d'enfants gravement atteints dans leur santé

13.3366 postulat CSSS-N : prévoir des allocations d'assistance et des possibilités de décharge pour les personnes qui prennent soin d'un proche







Rapport du Conseil fédéral du 5 décembre 2014 : plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants



Priorités des proches aidants en fonction de leur phase de vie

Phase de vie des proches aidants		Priorités
Enfants et adolescents	→	<ul style="list-style-type: none">▪ leur permettre de se développer normalement▪ leur permettre de poursuivre leur scolarité et leur formation
Adultes en âge d'exercer une activité lucrative	→	<ul style="list-style-type: none">▪ leur permettre de conserver leur emploi
Personnes à la retraite	→	<ul style="list-style-type: none">▪ leur permettre de se ressourcer

Plan d'action de la Confédération

	Domaine d'action n°1: information et données
	Domaine d'action n° 2 : qualité des offres de décharge et accès aux prestations
	Domaine d'action n°3 : compatibilité entre activité professionnelle et prise en charge d'un proche malade et en situation de dépendance
	Domaine d'action n° 4 : congé pour tâches d'assistance ou autres formes de soutien



Décision du Conseil fédéral du 1^{er} février 2017

Mise en œuvre des mesures découlant des domaines 3 et 4 du plan d'action

- modifier la loi sur le travail pour élargir le cercle des personnes considérées comme des proches ;
- inscrire, dans le code des obligations (CO), la possibilité de continuer à verser le salaire pendant le congé ;
- inscrire, dans le CO, un congé pour tâches d'assistance, accordé aux parents exerçant une activité professionnelle et ayant à charge un enfant gravement malade ou victime d'un accident, év. avec assurance perte de gain (loi sur les allocations pour perte de gain) ;
- donner droit à une bonification pour tâches d'assistance dès qu'un parent souffre d'une impotence moyenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Objectifs du programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants »

Objectifs 2017-2020 (recherche)

- 1^{er} volet du programme : collecte de connaissances de base pour aider au développement d'offres adaptées à la réalité du terrain
- 2^e volet du programme : mise à disposition de modèles de bonnes pratiques : analyses, documentation et diffusion de modèles pertinents au niveau suprarégional
- Informations complémentaires :
www.bag.admin.ch/fppflegende-angehoerige



Programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants », 1^{re} étape

V1 : Connaissances de base

- Besoins des proches aidants en matière de soutien et de décharge (B1)
- Facteurs influençant le recours aux structures de jour ou de nuit (B5)
- Coordination de l'assistance et des soins à domicile du point de vue des proches aidants (B7)
- Mesures visant à mieux concilier l'activité professionnelle et la prise en charge d'un proche malade, à l'intention des entreprises suisses (B12)

V2 : Modèles de bonnes pratiques

- Entreprises qui s'engagent pour les proches aidants ou qui leur permettent de mieux concilier activité professionnelle et assistance/soins aux proches ;
- Communes et villes qui ont lancé des mesures concrètes pour soutenir les proches aidants ;
- Écoles professionnelles, écoles du cycle secondaire, hautes écoles et organismes de formation qui proposent des mesures concrètes pour aider les élèves et les étudiants qui assument une fonction de proche aidant.

Délai pour manifester son intérêt : 31 mars 2017